

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : PITIOT Georges

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 4 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2015.

SEM : Convention de gestion transitoire pour l'exercice des nouvelles compétences.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de gestion transitoire permettant à la Commune pour le compte de SEM, d'assurer la création et la gestion des équipements et services afférents aux compétences exercées jusqu'alors par la commune et qui relèvent au 31 décembre 2015, de SEM. La durée du projet de convention est de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2016.

SEM : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de services/compétence assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de services/compétence assainissement entre la commune de Doizieux et la communauté d'agglomération de SEM, qui consiste à prolonger la durée de la convention de six mois supplémentaires. Son terme est fixé au 30 juin 2016.

ONF : Programme de coupe en Forêt Communale – Exercice 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de coupe proposé pour 2016, dans la parcelle 10 et la nouvelle parcelle acquise intitulée « Bois de l'évêché ».

ETAT DE NON VALEUR : ANNEE 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer en non-valeur la somme de 3.30 € (impayés sur des titres émis par la commune).

CMR : Approbation avenant – Année 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au protocole d'accord avec les CMR (Enseignement musique à l'école publique). Celui-ci consiste à la révision du tarif au 1^{er} janvier 2016.

CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE : Commission éolienne

Suite à la présentation de la démarche de la commune en faveur des énergies renouvelables et notamment de l'éolien, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'une commission municipale intitulée « commission éolienne » et désigne les membres :

- M. PORCHEROT Jean-Philippe
- M. PONCET Aimé
- M. ALBERT Hans
- M. CHOMIENNE Jacques
- M. PAUL Michel

MODALITES DE CONVOCATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'envoi par voie dématérialisée des convocations des conseillers municipaux pour les élus qui ont accès à internet et par voie postale ou en main propre pour les autres, sachant que dans les deux cas, un récépissé doit être produit.

TARIFS SALLE POLYVALENTE ANNEE 2017

Ces tarifs sont maintenus pour 2017 et s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2017.

- salle entière :. une journée : 310 euros (part location 230 euros, part entretien 80 euros)
 - . journée supplémentaire et consécutive 80 euros
- demi-salle : . une journée : 175 euros (part location 105 euros ; part entretien 70 euros)
 - . journée supplémentaire et consécutive : 40 euros
- pour funérailles : gratuité

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs pour 2016 :

- le tarif de vente des concessions cimetières à 85 € le m².
- le tarif de vente des columbariums pour une famille à 500 €.
- dit que ces concessions cimetières et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans
- dit que les nouveaux emplacements dans les cimetières ne seront vendus que pour une largeur d'un mètre (soit une place), cette règle ne s'applique pas au renouvellement de concession ou rachat de concession abandonnée.

TARIFS LOCATION DE MATERIEL ET MOBILIER : ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour 2016 :

- Tables et bancs : jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 euros, par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 euros
- Estrade (ensemble des éléments) : 15 euros
- Chapiteaux (l'ensemble de la tente) : gratuit lors de la 1^{ère} location, 60 € pour les locations suivantes (uniquement aux associations de Doizieux). Ces conditions s'appliquent pour une année civile.
- tentes de réception (l'ensemble de la tente) : gratuit lors de la 1^{ère} location, 40 € pour les locations suivantes (uniquement aux associations de Doizieux). Ces conditions s'appliquent pour une année civile.
- podium (l'ensemble du podium) : 50 € (uniquement aux associations de Doizieux)

TARIF LOCATION SALLE COMMUNALE EX-PRESBYTERE SAINT-LAURENT ANNEE 2016

Les tarifs sont maintenus pour 2016, à savoir :

- mise à disposition gratuite aux associations de la commune
- aux habitants de la commune : 50 € sachant que sa contenance est de 60 personnes

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- informe d'une réunion à la Chambre d'Agriculture le mardi 8 décembre concernant la restauration collective et les circuits courts.
- informe d'un devis concernant la remise en état des parcelles incendiées dans le Bourg.
- fixe la date du prochain conseil municipal le jeudi 10 décembre à 20 heures.